

**Dossier d'inscription
BAC A LA CARTE
Année scolaire
2015-2016**

Classe : Terminale

Série : S ES

Emplacement
photo

RENSEIGNEMENTS - ELEVE

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

Portable élève Tél. domicile

E-mail _____ @ _____

Date de naissance / / 19 Lieu _____

Classe fréquentée en 2014-2015 _____ Lycée _____

Classe fréquentée en 2013-2014 _____ Lycée _____

L. V. 1 _____ L. V. 2 _____ Spé _____

Notes du bac FRANCAIS - écrit FRANCAIS - oral

TPE Sciences (ES)

Souhaite repasser les épreuves de français : oui non ne sait pas encore

Souhaite repasser les épreuves de sciences : oui non ne sait pas encore

RENSEIGNEMENTS - PARENTS

Mère		Père	
Nom _____		Nom _____	
Prénom _____		Prénom _____	
Tél. travail <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>		Tél. travail <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
Portable <input type="text"/> 0 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>		Portable <input type="text"/> 0 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
E-mail _____		E-mail _____	
Profession _____		Profession _____	
Date de naissance _____		Date de naissance _____	
Autre adresse (préciser le lien de parenté) :			
Nom _____		Prénom _____	
Adresse _____			
Code postal <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>		Ville _____	

INSCRIPTION PEDAGOGIQUE

Les cours se déroulent dans notre établissement situé au 41, rue Saint-Sabin, Paris 11^{ème}.

Choix des matières

Term. S		
Mathématiques	6h00	
Sc. Physiques	5h30	
S. V. T.	4h00	
L. V. 1 (.....)	3h00	
L. V. 2 (.....)	3h00	
Histoire-géographie	2h00	
Philosophie	2h00	
Spé (.....)	1h30	
Total par semaine	27h00	

Term. ES		
Sc. économiques	5h00	
Mathématiques	4h30	
Histoire-géographie	4h00	
L. V. 1 (.....)	3h00	
L. V. 2 (.....)	3h00	
Philosophie	3h00	
Spé (.....)	1h30	
Total par semaine	24h00	

Tarifs annuels selon le nombre d'heures par semaine

heures	tarif/an	heures	tarif/an
3h	660 €	13h	2 860 €
4h	880 €	14h	3 080 €
5h	1 100€	15h	3 300 €
6h	1 320€	16h	3 520 €
7h	1 540€	17h	3 740 €
8h	1 760€	18h	3 960 €
9h	1 980€	19h	4 180 €
10h	2 200€	20h	4 400 €
11h	2 420€	21h	4 620 €
12h	2 640€	>22h	4 750 €

► Total d'heures par semaine

► Montant total annuel

Au delà de 22 heures, le forfait de 4 750 € est appliqué.

L'inscription au Cours Progress nécessite l'acceptation du présent document et de l'échéancier.

Conditions d'inscription

Un entretien pédagogique est effectué avant toute inscription dans l'établissement. Il est obligatoire et permet de cerner le profil du candidat.

Toutes les informations sur l'identité de l'élève, son niveau et tous les documents servant à l'identifier sont certifiés. Toute information erronée ou falsifiée annule l'inscription sans préavis.

Règlement intérieur

Chaque élève a l'obligation de respecter le règlement intérieur de l'établissement. Il doit impérativement suivre les consignes de sécurité et les recommandations pédagogiques. Toute entrave à une règle peut impliquer des sanctions disciplinaires. En cas de renvoi temporaire ou définitif, l'intégralité de la scolarité reste due.

Responsabilités

Chaque élève doit posséder une assurance civile. En cas de détérioration de matériel, Cours privé Progress exige un remboursement intégral des dégâts causés. Cours privé Progress décline toute responsabilité des actes commis ou subis à l'extérieur de ses établissements.

Inscriptions au BAC et à APB

Les inscriptions au bac et ADMISSION POST-BAC sont effectuées par l'élève. Cours Progress met à disposition de l'élève les informations utiles nécessaires à ces procédures.

Date

Signature de l'élève

Signature du père

Signature de la mère

Règlement intérieur Année scolaire 2015-2016

Le Cours Progress est un établissement privé d'enseignement général déclaré auprès du Rectorat de Paris. Les enseignements et cursus scolaires dispensés sont ceux définis par l'Education Nationale.

Le système éducatif est ambitieux et contraignant, les conditions de vie et d'apprentissage dans l'établissement impliquent le respect de consignes.

Le règlement intérieur a pour objet de préciser les règles et les sanctions en cas de transgression. C'est un document contractuel entre toutes les parties, auquel chacun adhère dès son inscription. Les droits et devoirs sont décrits comme des principes qu'on s'engage à respecter.

La variété et la densité des enseignements imposent un rythme soutenu. Le respect des horaires, l'obligation d'assiduité sont les conditions indispensables au bon déroulement de la vie collective et au succès individuel.

Horaires d'accueil

Les bâtiments sont ouverts aux élèves inscrits de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi sans interruption. L'établissement est interdit à toute personne étrangère à l'établissement, même sur l'invitation d'un élève inscrit au Cours Progress. Les cours se déroulent au 10, rue Saint-Claude ou 41, rue Saint-Sabin ou 18, passage Saint-Pierre Amelot pour les élèves inscrits à Paris et au 16 rue d'Aguesseau pour les élèves inscrits à Boulogne. Les différents trajets sont à la charge des élèves et il conviendra de prendre une assurance civile personnelle.

Absences et retards

Pour toute absence prévisible, une demande motivée, signée par les parents, doit être adressée au secrétariat. Sauf cas réellement exceptionnel, les allongements de vacances et de week-ends ne sont pas autorisés. La présence à tous les cours est obligatoire. Un cours facultatif, une option, une spécialité, deviennent obligatoires à compter du jour de l'inscription.

En cas d'absence, l'élève doit apporter un justificatif dès son retour et le présenter avant son entrée en classe. Faute de quoi, il peut se voir refuser l'accès aux cours.

En cas de retard, l'élève doit faire enregistrer le justificatif auprès du surveillant, qui pourra l'autoriser à entrer en classe, si le motif est acceptable et si le retard ne dépasse pas dix minutes. Les absences et retards de l'élève sont notifiés aux parents par téléphone et inscrits sur le carnet de correspondance interactif. En cas de retards ou absences répétés, l'élève est passible de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire voire définitive.

En cas de départ en cours de journée pour cause de maladie, les parents doivent faire parvenir par fax ou par courrier électronique, une autorisation écrite de sortie exceptionnelle. Faute de quoi, l'élève devra attendre la fin de ses cours ou qu'un parent vienne le chercher, pour pouvoir quitter l'établissement.

Problèmes de santé

Il est impératif de nous informer des troubles de santé de l'élève. En cas de complications, le Cours Progress appelle les urgences.

De plus, il est à noter que l'école ne peut délivrer aucun médicament.

Travail scolaire

Les élèves sont tenus d'accomplir les devoirs demandés par les enseignants et de se soumettre aux modalités de contrôle qui leur sont demandées. L'élève doit récupérer le travail effectué en classe pendant son absence. Toute absence non justifiée lors d'un devoir surveillé ou d'un contrôle programmé entraîne l'attribution d'une note nulle. Les moyennes sont toujours calculées sur l'ensemble des devoirs et contrôles programmés par l'enseignant. Les devoirs à réaliser à la maison doivent être effectués et rendus aux dates fixées. Tout manquement est sanctionné par une note nulle entrant dans la moyenne des notes.

Pertes et Vols

Il est vivement recommandé aux élèves de n'apporter au lycée ni objets de valeur ni sommes d'argent importantes. L'établissement ne peut, en aucun cas, être tenu pour responsable des pertes ou vols. Tout vol ou perte doit être cependant signalé au secrétariat.

Comportement général

Conformément à la circulaire Bayrou : " Le port par les élèves de signes discrets, manifestant leur attachement personnel à des convictions notamment religieuses, est admis dans l'établissement. Mais les signes ostentatoires, qui constituent eux-mêmes des éléments de prosélytisme ou de discrimination, sont interdits. Sont interdits aussi les attitudes provocatrices, les manquements aux obligations d'assiduité et de sécurité, les comportements susceptibles de constituer des pressions sur d'autres élèves, de perturber le déroulement des activités d'enseignement ou de troubler l'ordre dans l'établissement."

Les locaux et le matériel sont des biens communs que chacun a le devoir de préserver et faire préserver ; ils doivent être respectés et en cas de dégradations, un dédommagement est exigé. Les familles sont pécuniairement responsables des dégâts commis par leurs enfants.

Conformément au décret n° 92-478 du 29 mai 1992 pris en application de la loi n°91-32 du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme, il est interdit de fumer dans l'école.

Il est interdit à l'élève d'utiliser dans l'établissement un téléphone portable. Ce téléphone doit être éteint (vibreux inclus) et rangé. Il est donc interdit dans les couloirs, dans toutes les parties collectives et en classe. Toute utilisation d'un téléphone dans l'enceinte de l'établissement peut entraîner sans délai :

- une exclusion immédiate
- une confiscation du portable avec restitution aux parents exclusivement
- une sanction pouvant atteindre une exclusion définitive en cas de récidive.

L'élève se doit d'observer une attitude respectueuse en classe. Tout comportement visant à entraver le bon fonctionnement d'un cours se verra infliger une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive. Cette décision sera appliquée sans préavis et ne pourra faire l'objet d'aucune contestation.

Lors de son inscription en début ou en cours d'année scolaire, l'élève, et ses parents s'il est mineur, s'engagent de manière contractuelle sur les termes du règlement intérieur.

Signatures
précédées de la mention "lu et approuvé"

Cours Progress	les parents	l'élève
		